# Accord de pêche CE/Danemark/Groenland: 3ème protocole

1994/0215(CNS) - 19/12/1994 - Acte final

Cette proposition de règlement a été adoptée par le Conseil des Ministres. Le Président du Conseil désignera les personnes habilitées à signer ce protocole pour la Communauté. Le règlement entre en vigueur le 01.01.1995.